

Le garçon de café au couteau a trinqué

Il a été condamné à cinq ans de prison hier

Moins marqué, aminci, le visage moins rouge: Serge, serveur arlésien de 54 ans jugé hier par le tribunal correctionnel de Tarascon pour violences aggravées par trois circonstances, a changé depuis qu'il est incarcéré. Le sevrage d'alcool qu'il subit depuis son placement en détention préventive le 21 mai dernier, n'y est certainement pas étranger. Mais s'il a réussi à vaincre son addiction, soulignée par les experts psychiatres, il n'a toujours pas vaincu le mal qui le ronge depuis des mois: son amour pour Fabienne, son ex-concubine. Ce serait cette passion qui l'a conduit à la poignarder à trois reprises, le 19 mai dernier, en plein centre-ville d'Arles, peu avant 14 h. Ce jour-là cette mère de famille qui exerce le métier de femme de ménage, venait d'entrer dans son véhicule garé montée Vauban, quand Serge a ouvert la portière et, sans dire un mot, l'a poignardée avec un couteau de cuisine équipé d'une lame de 12 centimètres de long. *"Je criais: je t'en supplie, arrête! Mais il était comme fou, j'ai eu le sentiment qu'il allait me tuer"* a raconté la victime, partie civile au procès. Elle a subi trois plaies dont deux importantes au thorax et a dû être hospitalisée pendant 15 jours. Elle souffrirait toujours de difficultés respiratoires.

"On est passé tout près de l'homicide"

Des séquelles dont Serge, les yeux plein de larmes derrière ses lunettes rectangulaires, s'est excusé de nombreuses fois. Sans pouvoir expliquer la raison de son geste, qu'il reconnaît totalement. *"Je ne voulais pas la tuer, juste lui faire peur. C'était pour l'impressionner, pour la garder avec moi. Je l'aime. Je ne pouvais pas supporter qu'elle me quitte"* a-t-il expliqué, reconnaissant qu'il était *"complètement paumé"* ce jour-là, comme l'avait déclaré le cafetier où Serge était venu boire de l'alcool après l'agression. *"Comment expliquer que vous n'avez pas porté secours à celle que vous dites aimer et qui se trouvait ensanglantée dans la rue?"* lui a demandé la substitut du procureur, Anne Tertian avant d'argumenter avec précision sur les trois circonstances aggravantes des violences (commises avec arme, par conjoint et avec préméditation) et sur le casier judiciaire déjà chargé du prévenu. Car Serge est un récidiviste: il a été condamné en 2003 à 5 ans de prison pour avoir poignardé la fille de la femme qui souhaitait le quitter à l'époque et un an, en avril dernier pour avoir tenté d'étouffer Fabienne. *"Le tribunal lui avait donné une chance en le mettant en liberté contre l'avis du ministère public et on est passés à deux doigts de la catastrophe... tout près de l'homicide"* a continué Anne Tertian en justifiant de la correctionnalisation des faits. Car les deux avocats de la défense et de la partie civile, Maîtres Clergerie et Faupin, se sont alliés dans une même réflexion: pourquoi des faits aussi graves n'ont-ils pas été considérés comme une tentative d'assassinat, nécessairement jugée par une cour d'assises? *"Pas pour s'acharner sur lui, mais pour que la victime soit prise en considération par une vraie information judiciaire"* a déclaré maître Faupin. Malgré l'absence d'un jury populaire, le tribunal correctionnel (désormais présidé par Christine Lefeuvre, arrivée d'Avignon) a condamné Serge à cinq ans et six mois de prison, conformément aux réquisitions du parquet.

Par Aveline Lucas (alucas@laprovence-presse.fr)